

PROGRAMME 2023

CHAIRES FRANCO-BRESILIENNES DES UNIVERSITÉS DE L'ÉTAT DE SÃO PAULO

DATE LIMITE DE DEPOT DES PROJETS : 16/01/2023

L'Université de São Paulo (USP), l'Université d'État de Campinas (UNICAMP) et l'Université d'État de São Paulo « Júlio de Mesquita Filho » (UNESP), en partenariat avec le Consulat Général de France à São Paulo, lancent pour la treizième année consécutive, un programme de chaires universitaires permettant d'accueillir des professeurs ou des chercheurs d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche français dans une de ces trois universités. Le programme est construit dans un esprit de réciprocité, permettant l'accueil d'un professeur de l'université brésilienne dans l'institution en France¹.

Modalités générales :

Ce programme soutient l'accueil dans une université brésilienne d'enseignants chercheurs ou de chercheurs d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche français. Et, sur un principe de réciprocité, l'accueil de professeurs et/ou de chercheurs de ces universités brésiliennes au sein des institutions françaises partenaires. La durée de séjour peut s'étendre de 20 à 45 jours pour chaque séjour.

Ce programme vise aussi bien à appuyer des collaborations naissantes ou des projets portant sur des thématiques émergentes qu'à conforter le développement de coopérations d'excellence préexistantes entre deux équipes de recherche (une française, une brésilienne).

¹ En France métropolitaine ou dans les Outre-mer (par exemple, la Guyane).

Ce programme comporte deux phases :

Phase 1 : Accueil du professeur français dans une université de l'Etat de São Paulo

Les lauréats français recevront une bourse mensuelle de la part de l'USP, de l'UNICAMP ou de l'UNESP d'un montant de R\$ 11.873,32 par mois² en 2023, équivalent au salaire d'un professeur invité.

La mission du professeur français doit avoir lieu entre les mois de mars et de novembre 2023.

La direction des relations internationales de chacune des universités brésiliennes est responsable du versement de la bourse.

Le Service de Coopération et d'Action Culturelle du Consulat général de France à São Paulo prendra à sa charge le billet d'avion aller-retour en classe économique et l'assurance internationale (responsabilité civile, frais de santé, invalidité et rapatriement, etc.). Les conditions générales de l'assurance seront systématiquement communiquées aux lauréats.

Phase 2 : Accueil du professeur brésilien dans l'institution française

Dans le cadre de la réciprocité, le professeur brésilien (ou un membre de son équipe lié à la même université de l'État de São Paulo, à l'exception d'un post-doctorant) sera rémunéré de la même manière par l'institution partenaire en France. Pour cela, le candidat français doit envoyer au professeur brésilien une lettre de son institution confirmant l'offre d'une bourse de 20 à 45 jours de valeur (en fonction de la durée du séjour) égale à celle offerte au professeur français. La lettre doit être signée par le directeur des relations internationales de l'université ou de l'institut de recherche français.

La mission du professeur brésilien doit avoir lieu entre les mois de mars et de décembre 2023.

L'université pauliste participant à cet appel à projets financera le billet d'avion aller-retour en classe économique du professeur brésilien se rendant en France, ainsi que l'assurance internationale (responsabilité civile, frais de santé, invalidité et rapatriement, etc.). Pour cela, le professeur brésilien doit obligatoirement indiquer dans le projet la date prévue du voyage, en s'engageant à donner un préavis jusqu'à un (1) mois avant la date de la mission.

L'achat de billets d'avion pour l'enseignant brésilien dans le sens Brésil-France-Brésil doit intervenir au plus tard en octobre 2023, même si le voyage a lieu au plus tard en décembre 2023.

Le Comité de pilotage franco-brésilien mis en place dans le cadre de ce programme, composé de représentants de l'ensemble des partenaires, assure la sélection des lauréats ainsi que le suivi et l'évaluation des chaires en place.

Conditions d'éligibilité :

² Montant calculé au prorata pour des périodes non équivalentes à 30 jours, dans les limites minimale et maximale fixées dans cet appel (20 à 45 jours).

Pour les candidats français, sont éligibles à ce programme les « Professeurs des Universités », « Maîtres de conférences », « Chargés de recherche », « Directeurs de recherche », ou « Chercheurs ». Il n'y a pas de condition de nationalité française. L'Habilitation à Diriger les Recherches (HDR) sera considérée comme un critère privilégié pour le candidat.

Pour les candidats brésiliens, sont éligibles professeurs titulaires et associés. Les professeurs émérites ne sont pas éligibles.

Les candidats ayant été récompensés lors d'éditions précédentes du programme des chaires franco-brésiliennes de l'État de São Paulo ne sont pas éligibles.

Nombre de projets retenus :

Le Comité franco-brésilien évaluera toutes les propositions présentées et envisagera un nombre maximum de 10 (dix) projets bilatéraux, à savoir :

- Jusqu'à 4 (quatre) projets dont le professeur brésilien est lié à USP ;
- Jusqu'à 4 (quatre) projets avec un professeur brésilien lié à UNICAMP ;
- jusqu'à 4 (quatre) projets avec un professeur brésilien affilié à l'UNESP.

Différentes combinaisons de ces nombres individuels seront possibles, en fonction de l'évaluation conjointe du Comité franco-brésilien (par exemple, 4 (quatre) projets pour une université et 3 (trois) pour chacune des deux autres), pour autant que le nombre maximum de 10 (dix) projets pour le Programme 2023 soit respecté.

Coopération prioritaire avec l'Université de Guyane :

Dans le but de stimuler la coopération académique entre les universités de l'État de São Paulo et l'Université de Guyane (située en Guyane française), jusqu'à 1 (un) poste vacant, sur les 10 maximums définis dans cet appel à propositions du programme 2023, sera destiné à des projets bilatéraux avec des professeurs liés à l'Université de Guyane.

A propos de l'Université de Guyane :

Précédemment classée comme pôle universitaire de Guyane, l'Université de Guyane (UG) est pleinement opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2015. Elle est le résultat d'une évolution institutionnelle majeure qui a conduit le ministère français de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à accorder une pleine autonomie à son projet de développement.

Compte tenu de sa situation géographique, l'offre de formation et de recherche de l'UG répond aux enjeux socio-économiques de la Guyane : santé tropicale, biodiversité, valorisation des ressources naturelles, interculturalité, multilinguisme, inclusion sociale, etc.

C'est en pariant sur l'avenir que l'UG entend bâtir sa réputation. Cet avenir ne peut se concevoir que par une formation adéquate de sa communauté étudiante et le développement de partenariats entre l'Université et les acteurs internationaux.

Vous trouverez de plus amples informations sur l'Université de Guyane sur le site web de l'institution : <https://www.univ-guyane.fr>.

Modalités pratiques :

1/ Le projet

Les candidats doivent soumettre un projet élaboré en partenariat avec un professeur de l'université pauliste (professeur hôte, responsable du projet et de la chaire), décrivant brièvement (10 pages maximum) les activités d'enseignement et de recherche qui seront développées dans l'université d'accueil (au Brésil et en France) et informant des dates prévues des séjours.

Les projets peuvent être rédigés en français, en portugais ou en anglais.

Ce document devra notamment mentionner :

- a) Un descriptif des équipes de recherche impliquées, soulignant leur complémentarité et incluant les noms des participants et leurs spécialités. Ces participants seront habilités à participer à la réciprocité sachant qu'un seul d'entre eux bénéficiera de la mobilité ;
- b) Les activités de formation, de recherche et d'encadrement, y compris les conférences destinées au grand-public et les activités de vulgarisation scientifique (celles-ci pourront être co-organisées avec le Consulat général de France à São Paulo et au sein de l'Université d'accueil) ;
- c) Un planning des activités de recherche, d'enseignement et de diffusion qui sera développées ;
- d) Les dates prévisionnelles du séjour, aussi bien de la part du professeur français se rendant au Brésil que du professeur brésilien.

Les pièces suivantes devront être jointes au dossier de candidature :

- a) CV du candidat français (3 pages maximum) et copie de son passeport. Le CV devra indiquer clairement le statut du candidat (Chargé de recherche, Maître de conférences, titulaire ou non d'une Habilitation à Diriger les Recherches – HDR, Professeur des Universités, Directeur de recherche ou Chercheur en entreprise) ;
- b) CV bref de tous les membres de l'équipe du candidat français (3 pages maximum par chercheur) ;
- c) Résumé du CV « Lattes » du professeur référent de l'université d'accueil (10 pages maximum) ;
- d) Résumé des CV de tous les membres de l'équipe de recherche du professeur brésilien (3 pages maximum par chercheur) ;
- e) Lettre de l'établissement français offrant une bourse d'accueil pour le Professeur référent (ou un autre membre de l'équipe), dans le cadre du projet de chaire. Cette lettre devra être visée par le directeur des relations internationales de l'université ou de l'institution de recherche française et devra mentionner l'attribution d'une bourse pour un séjour d'une durée comprise entre 20 et 45 jours et d'un montant équivalent à celle offerte au professeur français, pour le séjour du chercheur de l'université d'accueil.
- f) Avis du Conseil du département de l'Université pauliste auquel appartient le Professeur référent, donnant son accord pour recevoir le candidat.

2/ Le Professeur référent, responsable de la chaire au Brésil

Le projet sera présenté par le Professeur Référent au Conseil de département pour avis. Le Professeur référent, responsable de la chaire au Brésil, s'engage à participer au programme défini conjointement et à assurer les conditions d'accueil en fonction du programme de travail défini.

Le Comité de pilotage attire l'attention des candidats sur l'importance d'élaborer le projet de la manière la plus concertée possible entre le

candidat et le professeur référent, en particulier pour le choix des dates du séjour, les besoins de logistique en fonction de la nature et des ambitions du projet et la mobilisation des ressources disponibles en termes de communication ou de valorisation des activités conduites.

Pendant la durée de son séjour au Brésil, toute demande du lauréat est placée sous la responsabilité du Professeur référent.

Important : Le Professeur Référent ne pourra pas être accueilli sous le statut de professeur invité en France s'il est âgé de plus de 65 ans. Par ailleurs, l'université brésilienne ne pourra pas prendre en charge son billet s'il est retraité à la date de son voyage.

3/ Le choix des dates

Le séjour du professeur français devra impérativement se dérouler entre les mois de mars et novembre 2023. Exceptionnellement, les dates figurant dans le projet pourront être modifiées, dans la limite de la période citée.

Le professeur brésilien ou membre de l'équipe de recherche mentionné dans le projet pourra être accueilli en France, dans le cadre de la réciprocité, jusqu'au mois de décembre 2023.

Il est impossible de repousser la mission d'un lauréat, qu'il soit brésilien ou français, au-delà de l'année 2023.

Aucune exception ne sera acceptée concernant la durée de 20 jours à 45 jours en une seule période. En présentant son projet, le candidat s'engage à respecter cette clause.

Le Comité de pilotage attire l'attention des candidats sur les dates de séjour : elles doivent être choisies en accord avec le Professeur Référent en fonction du calendrier brésilien et français (en dehors des vacances universitaires), de sa propre disponibilité et des engagements que le Professeur Référent pourrait avoir sur l'année, dans ou en dehors de l'université.

4/ Les obligations du lauréat

Les lauréats devront exercer leurs activités à temps complet dans les locaux de l'université d'accueil pendant le séjour prévu dans le projet retenu.

Les lauréats devront prendre contact dès leur arrivée et si possible se présenter au Service de Coopération et d'Action Culturelle du Consulat Général de France à São Paulo, accompagnés de leur Professeur Référent.

À des fins de communication, les lauréats devront **systematiquement** informer le Comité de pilotage de leurs activités publiques telles que conférences, séminaires, débats d'idées ainsi que des activités engagées en partenariat avec d'autres universités ou institutions brésiliennes.

Les lauréats français, devront, dans un délai d'un mois suivant la fin de leur séjour, remettre un rapport intermédiaire aux parties françaises et brésiliennes. Celui-ci devra résumer les activités menées et préciser celles envisagées dans la phase 2 (programme d'activités du professeur référent ou son représentant en France).

Les lauréats brésiliens devront, dans un délai d'un mois suivant la fin de leur séjour, remettre un rapport final de leurs activités aux parties françaises et brésiliennes. Ce rapport devra résumer les activités menées. Les lauréats devront également compléter et retourner le questionnaire de satisfaction et de bilan du programme des chaires qui leur sera envoyé par le Consulat à la fin de leur séjour et l'enquête de suivi qui sera envoyée un an plus tard.

Calendrier 2022/2023 :

Les projets devront être envoyés jusqu'au 16 janvier 2023 aux responsables des relations internationales de l'université d'accueil ainsi qu'au Consulat général de France de São Paulo :

Pour l'USP, le dépôt des dossiers devra se faire via la plateforme du **Sistema Mundus** : **Editais Cátedras Franco Brasileiras 2023**: <https://uspdigital.usp.br/mundus/editaisintercambiopublicoListar?nivpbcavo=D&codmnu=3144>

Pour l'UNICAMP, les projets devront être envoyés par courriel à Madame **Paula de Sena** : paula.sena@reitoria.unicamp.br , à l'attention du Prof. **Oswaldir Taranto**

Pour l'UNESP, les projets devront être envoyés par courriel à l'attention du Prof. **José Celso Freire Junior** l'adresse suivante : arex@reitoria.unesp.br

Pour le Consulat général de France à São Paulo, les projets devront être adressés à Madame **Nadège Mézié** : nadège.mezie@diplomatie.gouv.fr

Le Comité de pilotage est souverain dans ses décisions et les candidats soumettant un projet reconnaissent avoir pris connaissance et approuver les conditions du présent appel à candidatures.

11/11/2022	Lancement de l'appel à projet
16/01/2023	Date-limite de candidature
26/01/2023	Diffusion interne des résultats
30/01/2023	Délai de dépôt des recours (pour les Universités brésiliennes)
03/02/2023	Annonce définitive des résultats

ANNEXE : Informations sur les conditions de séjour au Brésil

Les lauréats devront disposer de tous les documents administratifs nécessaires à leur séjour au Brésil. Ils n'auront pas besoin de visa pour les séjours inférieur à 90 jours.

Les lauréats seront responsables de la régularité de leur situation au Brésil. Il est donc fortement recommandé de se renseigner au préalable sur les démarches administratives à effectuer auprès du Consulat général du Brésil à Paris sur le site : <http://cgparis.itamaraty.gov.br/pt-br/>

Il incombe au lauréat d'organiser son hébergement de manière indépendante.

*Si la visite implique **des activités de terrain**, les lauréats devront **ABSOLUMENT en discuter avec le professeur de l'université d'accueil** afin de prévenir d'éventuelles complications administratives et juridiques.*

Dans la mesure du possible, le séjour à l'une des trois universités de l'État de São Paulo sera facilité par son bureau des relations internationales ou son conseil exécutif. Les candidats sélectionnés devront se présenter au bureau des relations internationales de leur université d'accueil, ou à un service indiqué par celle-ci, pour signer les documents requis par l'administration.

Les lauréats ayant des besoins particuliers doivent informer à l'avance l'université d'accueil des conditions requises pour leur hébergement.

Les lauréats dont le campus de l'université d'accueil n'est pas situé dans la ville de São Paulo peuvent demander à l'avance un service de transfert entre l'aéroport d'arrivée et l'université, en faisant cette demande au professeur hôte et au bureau des relations internationales de l'université d'accueil.